

FORMATION



Informations

N° 99 - FORMATION N° 14
En ligne sur le site [www.fntp.fr / extranet](http://www.fntp.fr/extranet) le 24 juillet 2006
ISSN 1769-3985

CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AUX METIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Les Ministères chargés de l'équipement, de l'emploi et de l'Education Nationale ont lancé le 18 juillet 2006, avec les organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics une campagne nationale destinée à sensibiliser les demandeurs d'emploi aux nombreuses opportunités d'insertion qui existent dans le secteur de la construction

Aujourd'hui, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics est le plus gros créateur d'emplois de notre économie. Plus de 1,7 millions d'hommes et de femmes y travaillent et participent à l'équipement de notre pays et à l'amélioration du cadre de vie. Ce chiffre augmente régulièrement au fil des ans : en 2005, 39 000 nouveaux emplois salariés permanents y ont été créés et ce chiffre pourrait dépasser les 50 000 en 2006.

Chaque année, 140 000 offres d'emploi sont proposées, mais ne trouvent pas toujours preneur. A la fin du mois de mars 2006, plus de 47 000 offres d'emploi non satisfaites pour un métier de la construction figuraient dans les registres de l'ANPE. Ainsi, 42% des entreprises de travaux publics ne peuvent pas augmenter leur production faute de personnels qualifiés en nombre suffisant.

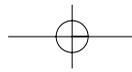
La campagne lancée par les organisations professionnelles et les pouvoirs publics rappelle que ce secteur propose plus de 40 métiers très variés, ouverts à tous, avec ou sans qualification. Des contrats adaptés assurent aux candidats une formation, une rémunération et des perspectives de carrière.

Près de 50 000 affiches et 720 000 plaquettes sont en cours de diffusion dans les lieux susceptibles de recevoir des demandeurs d'emploi (mairie, ANPE, missions locales etc...).

Certifié ISO 9001 : 2000 par



Fédération Nationale des Travaux Publics 3, rue de Berri - 75008 Paris - Tél. 01 44 13 31 44 - fax 01 45 61 04 47 www.fntp.fr



RECRUTER DES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'État et les organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics lancent ensemble une campagne pour l'Emploi.

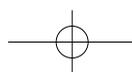
Cette campagne s'adresse aux demandeurs d'emploi et à tous les prescripteurs qui, dans les mairies, les missions locales et les agences locales pour l'emploi, sont en contact avec eux. Elle a pour objectif de vous permettre de recruter ces demandeurs d'emploi qui se trouvent souvent à proximité de votre entreprise. S'ils n'ont pas de qualification dans vos métiers, ils sont toujours pourvus de talents et d'aptitudes qui ne demandent qu'à se révéler.

Afin de vous aider à recruter, sachez qu'il existe de nombreux dispositifs destinés à accompagner l'embauche et à faciliter la formation des demandeurs d'emploi à vos métiers.

Même si ces demandeurs d'emploi n'ont pas l'expérience de vos métiers, donnez-leur envie de vous rejoindre et donnez-vous aussi toutes les chances de recruter les collaborateurs dont vous avez besoin. Présentez-leur vos métiers par des visites de chantier ou les témoignages de vos salariés, proposez leur des offres de stages ou de contrats de professionnalisation.

Exemples de contrats pour favoriser l'embauche

[EMPLOI]	Contrat de professionnalisation Contrat en alternance dont l'objectif est de permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes ou des demandeurs(ses) d'emploi.	Contrat d'apprentissage Contrat permettant au jeune (moins de 26 ans) de suivre une formation et de travailler en alternance en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.	Contrat jeune en entreprise (CJE) Contrat à durée indéterminée favorisant l'embauche de jeunes de faible niveau de qualification et manquant d'expérience professionnelle.
	Contrat insertion minimum d'activité (CI-RMA) Contrat favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires des minimas sociaux.	Contrat initiative emploi (CIE) Contrat ayant pour objectif un retour rapide à l'emploi durable pour des personnes ayant des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle.	Contrat nouvelle embauche (CNE) Contrat utilisé pour une nouvelle embauche. À temps complet ou temps partiel. Valable pour les entreprises de moins de 20 salariés.
En savoir plus : www.premier-ministre.gouv.fr/bataillepourlemploi/			



LES MODALITES DE LA CAMPAGNE

Trois supports d'information ont été réalisés pour cette campagne :

- **Une affiche** destinée à être apposée dans les lieux où se rendent les demandeurs d'emploi
- **Un flyer** présentant les métiers du bâtiment et des travaux publics
- **Un memento** destiné aux personnes en charge de renseigner les demandeurs d'emploi.

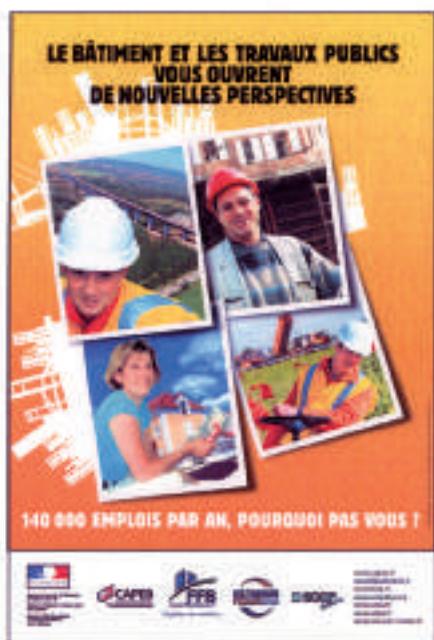
Ces supports mettent l'accent sur les messages suivants :

- Vous pouvez trouver un emploi dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics qui recrutent 140 000 personnes chaque année et proposent plus de 40 métiers
- Même si vous n'avez ni expérience ni diplôme du BTP vous pouvez intégrer la profession car des dispositifs ont été prévus pour vous former
- Il existe des entreprises du BTP près de chez vous

Ces supports de communication ont été envoyés aux 36 000 maires de France, accompagnés d'une lettre du Ministre chargé de l'équipement.

Tous les organismes en charge de l'emploi ont également reçu ces supports d'information (Agence pour l'emploi, Missions locales, Permanences d'accueil, d'information et d'orientation, GRETA, centres de l'Association pour la formation professionnelle des adultes).

Les entreprises de Travaux Publics sont invitées à s'associer à cette campagne en participant aux opérations de sensibilisation des demandeurs d'emploi à nos métiers, organisées sous l'égide des **Fédérations Régionales des Travaux Publics** (séances d'information des demandeurs d'emploi, forums, visites de chantiers, évaluation des candidats en milieu de travail etc...).



L’AFFICHE



LE MÉMENTO



LE FLYER

